



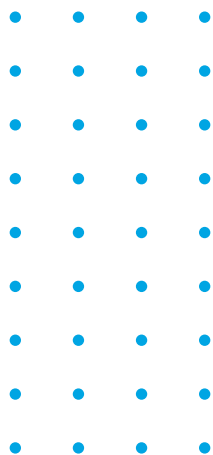
# Aides PAC - bilan de santé

ENJEUX POUR

[ L'AGRICULTURE  
LIGERIENNE ]

Juillet 2008

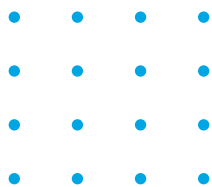




# Sommaire

<b>Préface</b> .....	3
<b>La Commission européenne présente en novembre 2007 ses propositions pour réformer la PAC de 2003</b>	
■ Pourquoi un “bilan de santé de la PAC” ? .....	5
■ Les propositions de la Commission européenne .....	6
■ La position française sur le bilan de santé .....	8
<b>Etat des lieux de la situation régionale en 2006</b>	
■ Une région bien dotée par la PAC de 2003 .....	9
■ Des situations départementales contrastées .....	11
■ De grandes hétérogénéités entre exploitations selon les systèmes de production .....	13
■ Des hétérogénéités intra-système .....	15
<b>Synthèse des travaux d’approfondissement technique</b>	
■ Découplage total des aides .....	17
■ Redistribution des aides .....	18
— Harmonisation des aides .....	19
— Réorientation des aides .....	22
— Modulation des aides .....	25
— Impact de la redistribution sur le résultat courant 2007 de quelques systèmes bovins et grandes cultures .....	26
<b>Conclusion</b> .....	29

P 2 Vierge



# Préface

## Un travail collaboratif entre les Chambres d'agriculture et la DRAF des Pays de la Loire

Début 2008, dans la perspective d'une nouvelle réforme de la PAC, les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire décident de se préparer à différents scénarios d'évolution de la PAC. Elles sollicitent alors l'appui de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire (DRAF).

### Les objectifs de cette étude

- Mieux comprendre la situation actuelle de la région Pays de la Loire au regard de la PAC telle qu'elle existe aujourd'hui.
- Anticiper quelques évolutions de la PAC prévues par le bilan de santé de la PAC, pour mesurer leur impact sur les exploitations agricoles de la région.
- Préparer ainsi les débats à venir sur le bilan de santé de la PAC et plus généralement appréhender les évolutions à moyen terme de la PAC.

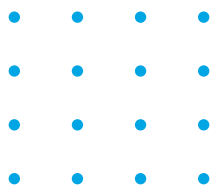
### La méthodologie de l'étude

Le travail réalisé part d'une maquette de données sur les bénéficiaires d'une ou plusieurs aides de la PAC en 2005 et 2006. Les aides recensées en 2006 sont : les DPU (droits à paiement unique, ou aides découplées), la PMTVA (prime de maintien à la vache allaitante, entièrement recouplée), les aides COP (aides aux céréales, oléagineux et protéagineux, partiellement recouplée à 25 %), la PAB gros bovins (prime à l'abattage), dont une partie seulement est recouplée à 40 %, la PBC (prime à la brebis, partiellement recouplée à 50 %). Pour les aides en 2005, les informations recueillies concernaient : l'ADL (aide directe laitière, non découplée en 2005), la PSBM (prime spéciale au bovins mâles), la PBC, la PMTVA et la PHAE (prime herbagère agri-environnement).

La maquette a été initialement réalisée par la DRAF Basse-Normandie (service régional de l'information statistique et économique), avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Basse-Normandie. Elle a subi quelques ajustements sur la typologie des exploitations (voir encadré sur la typologie des exploitations) pour coller davantage à la réalité des exploitations ligériennes et prendre en compte des secteurs importants (notamment le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture).

Sur la base de cette typologie révisée, la DRAF Pays de la Loire (service régional de l'information statistique et économique) a constitué une maquette comprenant 31 200 exploitations agricoles de la région, bénéficiaires des aides PAC. Ce fichier a été constitué à partir d'extractions des fichiers des DDAF des cinq départements de la région. A partir de la maquette obtenue, les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire ont réalisé des simulations de scénarios d'évolution PAC, dont les principaux résultats sont présentés en partie 2 de cette étude.

P 4 vierge



# La Commission européenne présente en novembre 2007 ses propositions pour réformer la PAC de 2003

Le 20 novembre 2007, la Commission européenne présente une communication intitulée "Préparer le bilan de santé de la PAC réformée". Cette communication présente les évolutions que la Commission européenne souhaite apporter à la PAC, telle que réformée en 2003.

Plus particulièrement, la Commission entend répondre à trois grandes questions :

- Comment rendre le régime des DPU (paiements uniques) plus efficace, plus rationnel et plus simple ?
- Comment assurer la pertinence des instruments de soutien du marché, conçus à l'origine pour une Communauté à 6 Etats membres, dans un contexte de mondialisation croissante ?
- Comment relever les nouveaux défis : changements climatiques, essor des biocarburants, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité ?

## ■ Pourquoi un "bilan de santé de la PAC" ?

Tout d'abord parce que l'accord de Luxembourg de juin 2003 prévoyait un certain nombre de clauses de rendez-vous afin d'ajuster la PAC. Parmi ces clauses figurait le bilan à mi-parcours de la PAC réformée en 2003.

Outre cet élément de nature juridique, le changement de contexte extérieur a incité la Commission à proposer des adaptations : tensions sur les marchés alimentaires, avancée des négociations à l'OMC, préoccupations croissantes de la société sur les problématiques environnementales...

Enfin, la Commission entend préparer une réforme sans doute plus ambitieuse après 2013, lors de l'adoption des nouvelles perspectives financières 2013 – 2020.

Fort de ces éléments de contexte, la Commission esquisse des évolutions significatives de la PAC dans sa communication.

## Les instruments de soutien de l'agriculture depuis l'accord de Luxembourg de 2003

→ **Le premier pilier** : ces aides sont destinées à soutenir les productions agricoles. Elles sont, pour la plupart, regroupées sous la forme d'une aide directe découplée, ou DPU (droit à paiement unique). Son obtention par l'agriculteur ne dépend pas de la production réalisée sur l'exploitation, ni du niveau de production. Cette aide directe comprend à partir de 2006 : 75 % des aides COP, 100 % de l'aide laitière, 100 % de la PAB veau, 100 % de la PSBM, 40 % de la PAB gros bovins et 50 % de la PBC. Il est à noter que ces taux ont été adoptés au niveau français alors qu'il existait aussi la possibilité de faire du découplage total sur ces aides. La PMTVA reste couplée à 100 %. En outre, les aides de la PAC sont désormais versées au vu du respect d'un certain nombre de normes européennes : c'est la "conditionnalité des aides".

- **L'article 69** : cet article permet d'effectuer des prélèvements sur les aides directes (jusqu'à 10 % maximum) pour les consacrer à des actions spécifiques, orientées vers l'amélioration de la qualité, la protection de l'environnement. Cette modalité de redistribution n'a pas été utilisée en France depuis 2003.

- **La modulation des aides** : l'accord de Luxembourg prévoit que les paiements directs soient réduits progressivement de 3 % en 2005, puis 4 % en 2006 et 5 % en 2007, pour permettre d'abonder le second pilier.

→ **Le second pilier de la PAC** : ces aides visent à encourager le développement rural. Elles sont donc totalement déconnectées des productions réalisées, mais elles visent à promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement, ou plus extensives, ainsi que la diversification, la modernisation des exploitations et des industries agro-alimentaires. Enfin, elles soutiennent le développement des actions d'initiatives locales favorables au développement en milieu rural.

## ■ Les propositions de la Commission européenne

La Commission européenne donne les orientations suivantes dans son document du 20 novembre 2007 :

- **Premier pilier de la PAC** : la Commission souhaite faire évoluer le régime des DPU vers un taux plus uniforme dans les Etats-membres et dans les régions, ainsi que vers du découplage total. Elle souhaite ainsi simplifier le régime des DPU et le rendre plus acceptable aux yeux des contribuables. En outre, elle introduit de nouvelles mesures comme le plafonnement des aides, qui permet de réduire les aides à partir de 100 000 euros par exploitation (transparence GAEC). La région serait en réalité peu touchée par une telle mesure (170 exploitations seraient concernées). La conditionnalité des aides directes serait renforcée notamment vers des exigences liées au changement climatique. Elle souhaite également renforcer les prélèvements afin d'abonder le second pilier (modulation renforcée qui passerait de 5 à 13 % entre 2010 et 2013 à raison de + 2 % par an). La Commission souhaite également que les forces du marché jouent davantage en allégeant fortement les instruments de gestion des marchés agricoles (suppression du gel des terres, plafonnement de l'intervention blé, préparation de la suppression des quotas laitiers, déjà prévue pour 2015). S'agissant de la gestion de crise, la

Commission renvoie cette question à l'après 2013, tout en exprimant une préférence nette pour une utilisation des fonds du second pilier pour abonder un tel système.

• **Second pilier de la PAC** : la Commission envisage de le renforcer grâce à un afflux de fonds provenant de la modulation accrue des aides du premier pilier. Le second pilier serait alors davantage tourné vers les nouveaux défis environnementaux : préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau, changement climatique, production de biocarburants de seconde génération...

Ces orientations ont été confirmées le 20 mai par des propositions réglementaires avalisées au niveau politique par le Collège des Commissaires.

## Les textes mis sur la table par la Commission

*Le 20 mai, la Commission a rendu publiques les propositions réglementaires qui concrétisent ainsi les orientations annoncées en novembre sur le bilan de santé de la PAC.*

*Les projets de règlements prévoient ainsi, dans l'ordre de présentation :*

- *la simplification et le ciblage de la conditionnalité,*
- *la généralisation du découplage des aides, à l'exception de la PMTVA et de la PBC, qui restent couplées (pour les Etats-membres qui le souhaitent),*
- *la suppression des droits DPU jachère,*
- *la révision et l'élargissement de l'article 69 (qui devient 68), notamment en direction des productions bovin viande, bovin lait ou ovines et caprines dans certaines régions sensibles d'un point de vue environnemental (si le secteur est totalement découplé), mais également à certaines mesures de gestion des risques,*
- *l'augmentation de la modulation est confirmée à hauteur de 8 points, qui passerait donc de 5 à 13 %,*
- *une modulation supplémentaire à partir de 100 000 euros d'aides (3 % supplémentaires), ainsi qu'au-delà de 200 000 euros (5 % supplémentaires) et au delà de 300 000 euros, 9 % supplémentaires,*
- *un seuil de paiement minimum de 250 euros par exploitation ou une superficie admissible minimale d'un hectare par exploitation ou les deux,*
- *en matière de gestion des marchés, l'intervention en blé panifiable est remplacée par un système d'adjudication, tandis que celle pour le blé dur, le porc et le riz sont supprimées. Elle est mise à zéro pour l'orge, le sorgho à l'instar du maïs. Le gel des terres est supprimé. En beurre et lait écrémé, le prix d'intervention est déterminé dans le cadre d'adjudication même en deçà des contingents.*
- *les aides au beurre pâtissier et au stockage privé en crème et de certains fromages de garde sont supprimées. Par ailleurs, les aides au stockage privé de beurre, à l'utilisation de poudre de lait en alimentation animale et à la production de caséine deviennent optionnelles.*
- *l'augmentation des quotas laitiers de 1 % par an, à compter de la campagne 2009-2010, jusqu'en 2013-14,*
- *le découplage de certaines aides spécifiques : aides au chanvre, au riz, aux fruits à coques, aux protéagineux, aux fourrages séchés, au lin, à la pomme de terre féculière.*
- *l'aide aux cultures énergétiques est supprimée,*
- *une clause de rendez-vous fixée en 2011, pour examiner les conséquences des réformes sur le secteur laitier.*



## ■ La position française sur le bilan de santé

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche, M. BARNIER, a eu l'occasion d'exprimer ses idées sur l'évolution de la PAC dans un document issu de la concertation nationale des Assises de l'agriculture. Ce document entend fixer les objectifs et les grands principes auxquels la future PAC de l'après 2013 devrait répondre.

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, le Ministre de l'agriculture affiche deux grandes priorités :

- **Maintenir une vocation économique à la PAC**, en permettant le maintien des mécanismes de gestion des marchés (intervention notamment) et la mise en place d'un dispositif de gestion des risques et des crises à partir du premier pilier (et non pas du second pilier comme le pense la Commission).
- **Soutenir les bassins de production les plus fragilisés** par la nouvelle PAC, notamment grâce à un article 69 élargi dans ses possibilités d'intervention. Il serait ainsi envisagé de prélever sur toutes les aides directes du premier pilier pour abonder des dispositifs en faveur des producteurs d'ovins, de lait de montagne et des producteurs en agriculture biologique. Enfin, le Ministre souhaiterait mettre en place une politique de soutien à l'herbe, par le biais, par exemple, d'une aide aux prairies pâturées.

Pour le Ministre, le second pilier de la PAC doit effectivement s'adapter aux nouveaux enjeux de l'agriculture et au changement climatique, mais cela ne doit pas se faire au détriment du premier pilier et du soutien à la production.



# Etat des lieux de la situation régionale en 2006

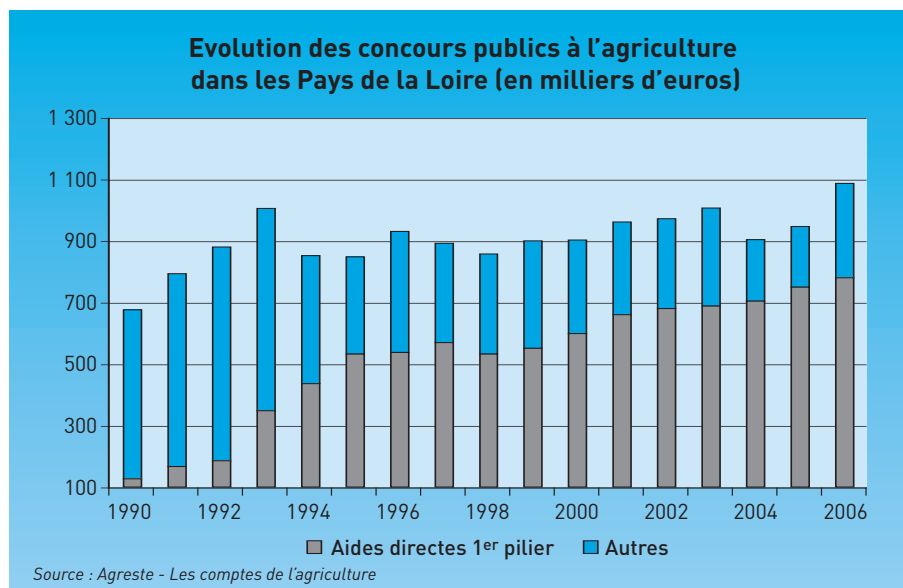
## Approche toutes aides confondues à l'agriculture

### ■ Une région bien dotée par la PAC de 2003

En 2006, l'ensemble des concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux s'élève à 1,09 milliard d'euros dans les Pays de la Loire. Les aides directes du premier pilier (subventions sur les produits, paiements uniques à l'exploitation et aides au gel des terres) de la PAC en constituent la plus grande partie avec 66 % de ce montant. Le reste se répartit à raison de 25 % pour les aides indirectes (intervention sur les marchés et promotion des produits), 3 % pour les aides directes du deuxième pilier (aides au développement rural et aides agri-environnementales) et 3 % pour les autres aides directes.

L'année 2006 marque un tournant dans la PAC avec notamment la mise en place du découplage des aides. Les droits à paiement unique (DPU) représentent 46 % des concours publics à l'agriculture pour un montant de 501 millions d'euros. La répartition des aides est hétérogène sur le territoire régional et entre les systèmes de production.

La région concentre 8,3 % de l'ensemble des concours publics au niveau national, ce qui la place au 2<sup>e</sup> rang des régions françaises après Midi-Pyrénées (8,6 %) et juste devant le Centre (7,4 %) et la Bretagne (6,8 %).



Le montant des subventions à l'agriculture oscille entre 900 millions et 1 milliard d'euros depuis 1999. Les aides conjoncturelles comme les indemnités de calamités agricoles ou les aides à la cessation d'activité dans diverses filières font varier ce montant global. L'année 2006 marque un record historique car elle a été marquée par des versements d'aides exceptionnellement élevés avec des versements de soldes d'aides au titre de 2005, des reports de paiements ainsi que la fin de PDRN 2000-2006.

Les aides directes du premier pilier comprennent plusieurs subventions distinctes : la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), les aides aux surfaces, la prime à l'abattage des bovins (PAB), la prime à la brebis (ex PBC), les droits à paiement unique depuis 2006 (DPU) et l'aide au gel des terres. La prime spéciale au bovin mâle (PSBM) et l'aide directe laitière (ADL) sont complètement découplées à partir de 2006 et disparaissent.

### Les concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux dans les Pays de la Loire en 2006

millions d'Euros	Loire-Atlan.	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métro.
<b>Aides directes</b>	<b>127</b>	<b>168</b>	<b>160</b>	<b>128</b>	<b>199</b>	<b>782</b>	<b>9 646</b>
1 <sup>er</sup> pilier de la PAC	115	152	152	119	179	718	8 151
DPU	85	101	114	86	116	501	5 720
Subventions sur produits	30	51	38	33	63	216	2 412
Gel des terres	0,2	0,3	0,1	0,4	0,3	1,4	19
2 <sup>e</sup> pilier de la PAC	8	7	4	4	14	37	1 118
ICHN	0,0	0,3	0,0	0,0	1,5	2	514
PHAE	1,1	0,8	0,4	0,8	0,2	3	219
MAE, CTE-CAD	7	5	3	4	12	32	385
Autres aides directes <sup>(1)</sup>	3	10	4	5	6	28	376
<b>Aides indirectes <sup>(2)</sup></b>	<b>48</b>	<b>66</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>74</b>	<b>271</b>	<b>2 442</b>
<b>Ensemble concours publics</b>	<b>184</b>	<b>241</b>	<b>209</b>	<b>170</b>	<b>287</b>	<b>1 091</b>	<b>13 206</b>

Source : Agreste - Les comptes de l'agriculture 2006

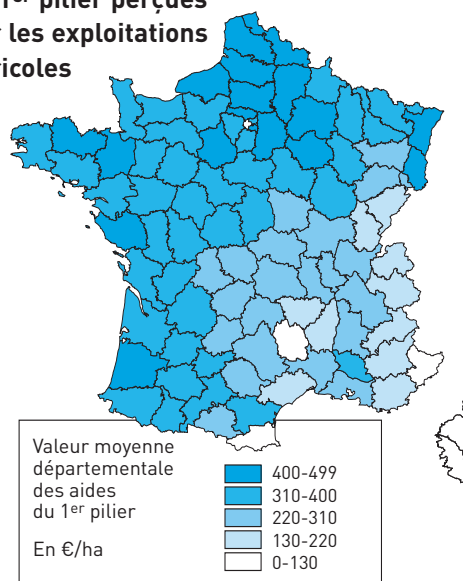
(1) : aides directes liées aux investissements

(2) : interventions sur les marchés, restitutions à l'exportation et promotion des produits

## Approche centrée sur les aides du premier pilier de la PAC

Dans les Pays de la Loire, 31 200 exploitations agricoles bénéficient d'aides directes du premier pilier de la Politique agricole commune pour un montant global de 708 millions d'euros, d'après la base de données constituée dans le cadre de la typologie. Le montant moyen des aides perçues atteint 22 800 € par exploitation au niveau régional. Cette moyenne masque des écarts importants selon le département, le type de production et la taille des exploitations. Ramenée à l'hectare de SAU, le montant des aides avoisine 343 € (modulation de 4 % comprise).

### Carte par département des aides du 1<sup>er</sup> pilier perçues par les exploitations agricoles

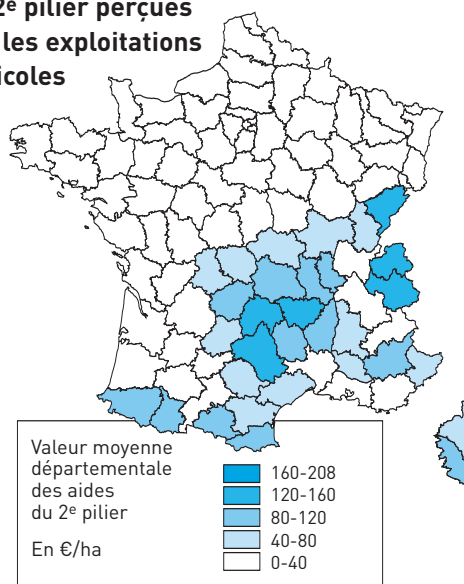


Source : APCA d'après Ministère de l'agriculture

Une approche géographique conforte l'idée que la région Pays de la Loire a bénéficié de la PAC 2003, plus particulièrement sur les aides du premier pilier, comme le montre la première carte.

Le taux moyen de découplage des aides directes du premier pilier atteint 71 % en Pays de la Loire et s'inscrit ainsi dans la moyenne nationale (69 %). Une hétérogénéité importante existe cependant entre les départements de la région selon la nature des productions dominantes.

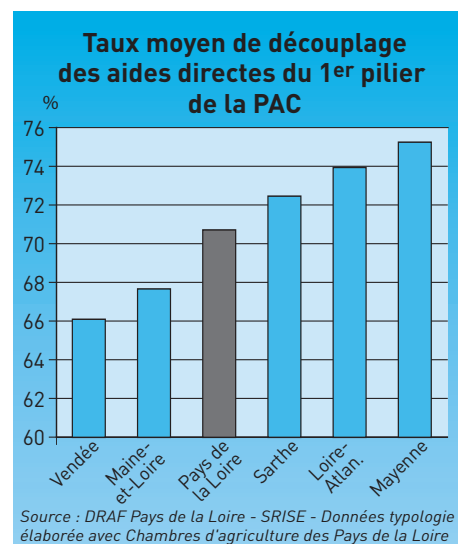
### Carte par département des aides du 2<sup>e</sup> pilier perçues par les exploitations agricoles



Source : APCA d'après Ministère de l'agriculture

## ■ Des situations départementales contrastées

Alors que le taux moyen de découplage des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier atteint 71 % en Pays de la Loire, il est le plus faible en Vendée (66 %) et en Maine-et-Loire (68 %) où le troupeau de vaches allaitantes est important (la PMTVA est totalement recouplée). A l'inverse, il est plus élevé dans les départements laitiers comme la Mayenne (75 %) et la Loire-Atlantique (74 %), en raison du découplage total de l'ADL et de la PAB veau. Avec 72 % de taux de découplage, la Sarthe est proche de la moyenne régionale.

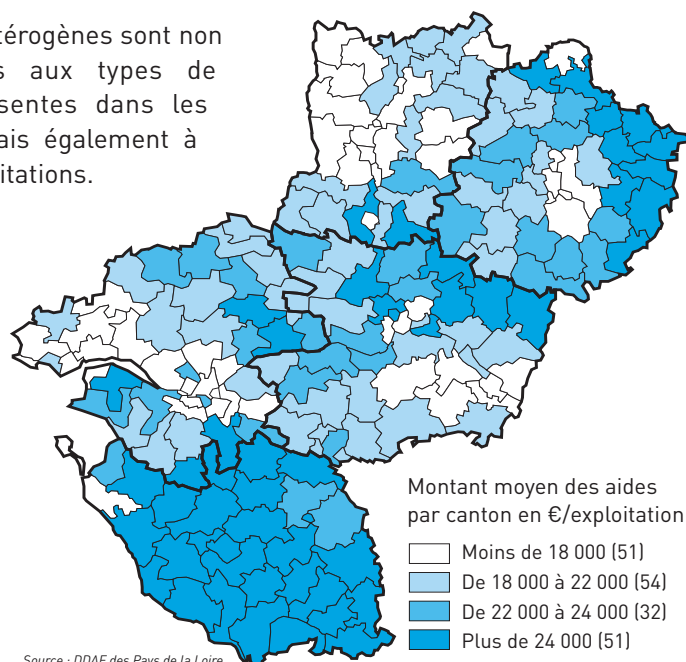


### Répartition des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC dans les Pays de la Loire en 2006

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Aides couplées</b>						
Montant total en millions €	29,9	48,1	37,5	32,6	59,5	207,7
Montant moyen par exploitation en €	5 709	6 823	4 677	6 490	10 336	6 678
Montant moyen en € par ha de SAU	77	109	94	89	127	101
<b>Aides découplées (DPU)</b>						
Montant total en millions €	84,6	100,5	114,0	85,7	115,8	500,6
Montant moyen par exploitation en €	16 178	14 256	14 199	17 035	20 116	16 099
Montant moyen en € par ha de SAU	219	227	286	234	246	243
<b>Aides totales</b>						
Montant total en millions €	114,5	148,6	151,5	118,4	175,3	708,3
Montant moyen par exploitation en €	21 887	21 080	18 876	23 525	30 452	22 778
Montant moyen en € par ha de SAU	297	336	380	323	373	343
Nombre de bénéficiaires des aides	5 230	7 050	8 028	5 031	5 758	31 097

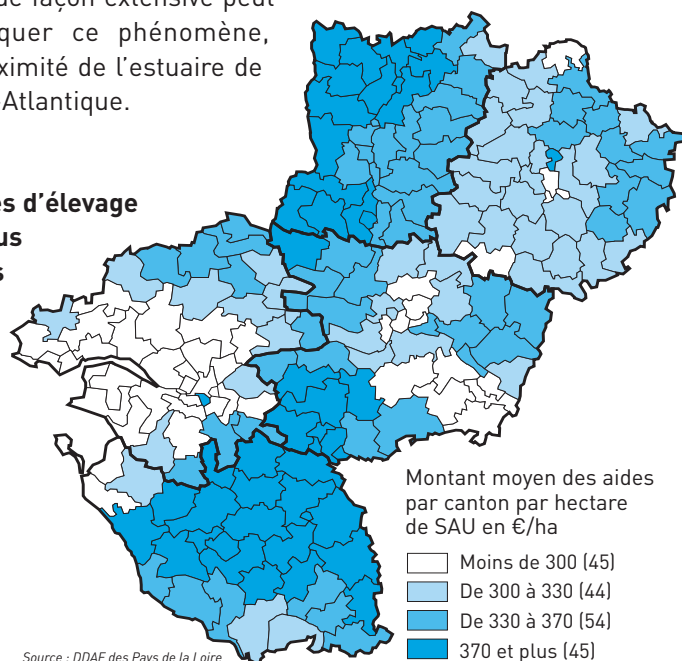
Source : DRAF Pays de la Loire - SRISE - Données typologie élaborée avec Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Les situations hétérogènes sont non seulement dues aux types de productions présentes dans les départements mais également à la taille des exploitations.



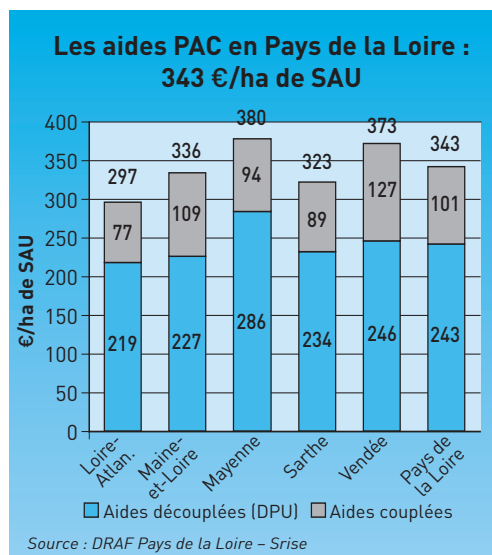
La Vendée cumule 25 % des aides directes du premier pilier juste devant la Mayenne et le Maine-et-Loire avec 21 % chacun puis la Sarthe avec 17 % et la Loire-Atlantique (16 %). Ces aides se concentrent particulièrement dans une zone représentant un croissant allant du nord-ouest de la Mayenne jusqu'au sud de la Vendée en passant par l'ouest du Maine-et-Loire. Ce territoire constitue un important bassin d'élevage de bovins pour le lait et la viande. A l'inverse, les zones littorales les zones situées à proximité des agglomérations des chefs lieu de département où l'activité agricole est moins développée, reçoivent moins d'aides directes aux produits. Le long de la Loire, la production de légumes, de fleurs et de fruits est particulièrement développée, mais ces productions ne bénéficient pas d'aide aux produits. Pour cette raison, les exploitations agricoles de ces territoires perçoivent moins de subventions. La présence de marais exploités de façon extensive peut également expliquer ce phénomène, notamment à proximité de l'estuaire de la Loire, en Loire-Atlantique.

**Les grandes zones d'élevage concentrent la plus grande partie des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier**



Finalement, le montant moyen des aides par hectare de SAU est le plus élevé en Mayenne (380 €) et en Vendée (373 €) et le plus faible en Loire-Atlantique (297 €) et en Sarthe (323 €). Le Maine-et-Loire se positionne quasiment dans la moyenne régionale (336 €).

Le graphique ci-contre illustre également les variations d'aides perçues par les exploitations des différents départements (moyennes départementales d'aides par hectare de SAU).



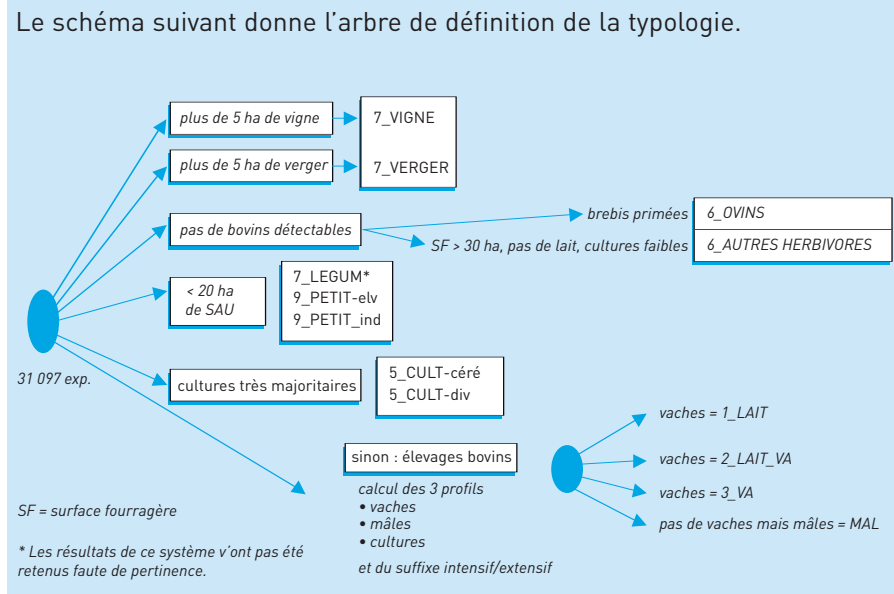
## ■ De grandes hétérogénéités entre exploitations selon les systèmes de production

### La typologie des exploitations

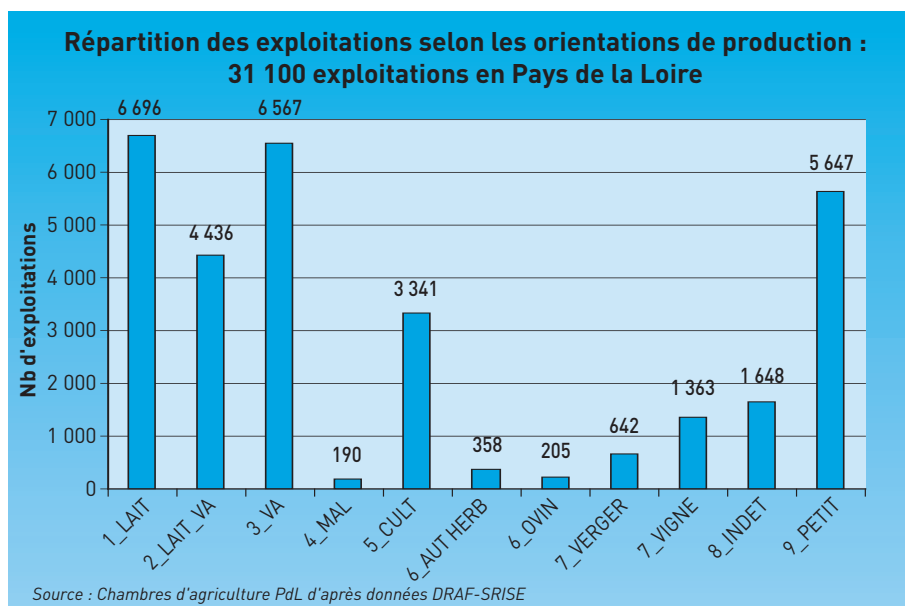
Afin d'étudier la variabilité des aides dans les exploitations agricoles, il est nécessaire de les classer par système de production. Ce classement résulte d'une typologie qui définit 70 types de systèmes. Les principes de cette typologie sont les suivants :

- **premier niveau de définition** : le type de production dominante dans les exploitations (soit 12 types : LAIT, LAIT-VA, VA, MAL, DIV HERB, OVINS, LEGUM, VERGER, VIGNE, INDET, PETIT). Au système dominant, on ajoute les productions secondaires de l'exploitation, ce qui permet de définir 5 sous-types supplémentaires (exemple : LAIT\_CULT ou LAIT\_MALJB).
- **second niveau de définition** : le mode de conduite de l'exploitation (intensif, moyen, extensif).

Le schéma suivant donne l'arbre de définition de la typologie.



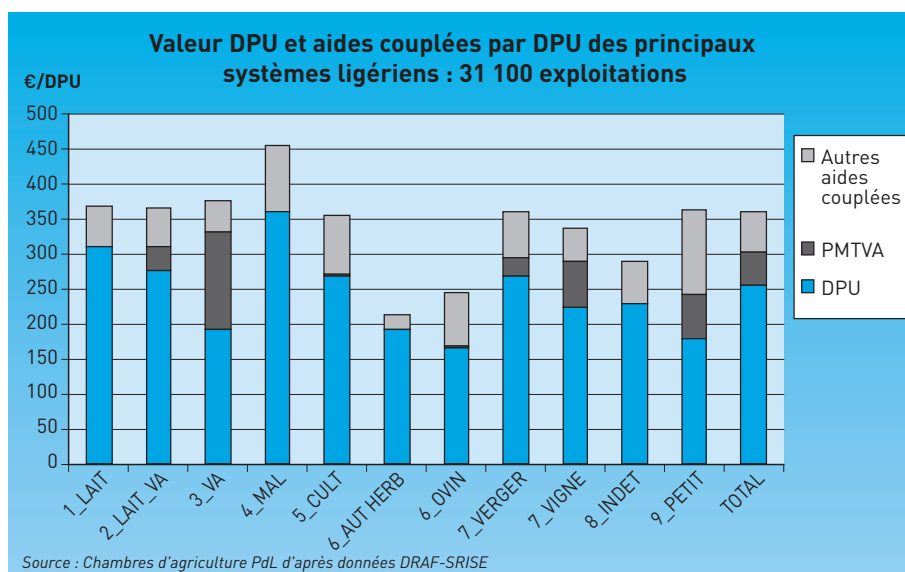
Le graphique ci-dessous donne la répartition du nombre d'exploitations ligériennes dans les 11 types principaux tels que définis dans le premier niveau de la typologie. Les systèmes polyculture élevage représentent plus de la moitié des exploitations ligériennes bénéficiaires d'aides directes.



L'analyse des aides par système montre que les systèmes d'engraissement de bovins mâles sont ceux qui perçoivent les plus fortes aides, que ce soit sur le critère aides totales ou DPU, avec près de 450 € par hectare de DPU.

Inversement, ce sont les systèmes herbivores (DIV\_HERB : élevages de chevaux et OVINS) et qui perçoivent les plus faibles montants d'aides du premier pilier : entre 200 et 250 €/hectare.

Entre ces deux extrêmes se situent les exploitations laitières, ou allaitantes ainsi que les exploitations de petite taille et diversifiées.



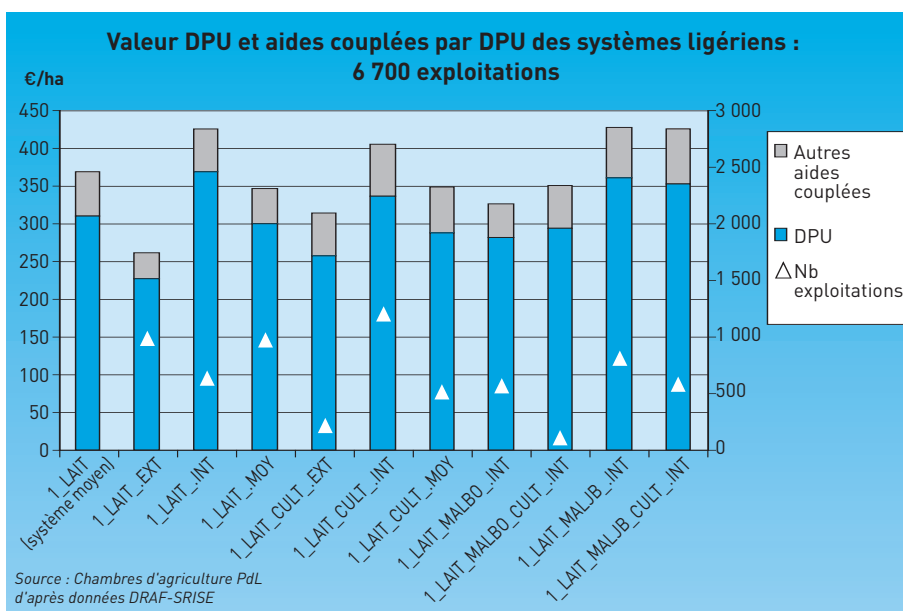
## ■ Des hétérogénéités intra-système

Une analyse plus fine par sous-système montre qu'au sein d'un même type d'exploitations, la situation est très variable. Ainsi, au sein du type LAIT (élevages laitiers), les aides perçues varient de 250 à 430 €/hectare, avec des niveaux élevés pour les systèmes laitiers intensifs ou laitiers avec présence de bovins mâles et de cultures en mode intensif. Le constat est le même dans les systèmes allaitants où la situation peut varier de 260 à 460 €/hectare selon le degré d'intensification et la présence de bovins mâles et de cultures en supplément des vaches allaitantes. En système mixte lait et vaches allaitantes, les montants à l'hectare s'échelonnent également de 230 à 410 €.

Dans tous les cas, les systèmes en mode intensif sont bien mieux dotés que les systèmes en mode extensif.

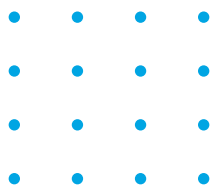
Le taux de découplage dépend quant à lui de la présence ou non de vaches allaitantes dans l'exploitation : il est de 70 % chez les laitiers et de 50 % chez les éleveurs de vaches allaitantes.

Le graphique ci-dessous illustre la variabilité des situations pour le système laitier, qui est le plus représenté régionalement, avec 6 700 exploitations.





P 16 vierge



# Synthèse des travaux d'approfondissement technique

Les travaux présentés ci-après visent à apporter un éclairage technique sur les évolutions possibles du régime de simplification du paiement unique et notamment à mesurer les enjeux du découplage total et de la redistribution des soutiens directs du premier pilier sur les différents systèmes agricoles ligériens.

## ■ Découplage total des aides

Une part des aides directes du premier pilier est découplée depuis la réforme de 2003. D'autres le sont restées totalement comme la PMTVA et la PAB veaux, ou partiellement comme la prime grandes cultures, ovine ou la PAB gros bovins. La décision de poursuivre l'application du principe de découplage total ne modifierait pas le montant individuel des soutiens octroyés aux exploitations agricoles toutes choses égales par ailleurs. Par contre, le découplage du versement de l'aide de l'acte de production pourrait avoir des conséquences sur la dynamique agricole.

Les simulations de découplage total montrent qu'en moyenne :

- les quatre grands systèmes lait, mixte, allaitant et grandes cultures auraient un niveau de DPU supérieur à 350 € (respectivement 369, 365, 378 et 355 €),
- le montant des DPU des engraisseurs spécialisés s'établirait à 455 €,
- les systèmes herbagers, ovins notamment, auraient un niveau de DPU inférieur à 250 € (244).

(situation 2006 intégrant une modulation de 4 %)

### Les enjeux du découplage total

Les productions qui sont particulièrement sensibles au découplage total sont l'élevage allaitant bovin et ovin. Le découplage total menace le potentiel de naissance et en filigrane l'engraissement en viande bovine. Des travaux économiques démontrent en effet que le cheptel de vaches allaitantes pourrait reculer de 25 à 30 % en France si le découplage total était adopté (d'après l'Institut de l'élevage). Le soutien direct couplé au troupeau allaitant est incontournable pour préserver le cheptel souche dans le contexte économique actuel particulièrement défavorable à l'essor des productions animales : hausse des coûts de production (alimentation...), conjoncture des productions de viande en berne. Le couplage de la PMTVA et de la PCO est donc le garant du maintien sur le territoire ligérien de l'élevage et des filières créatrices de valeur ajoutée et d'emploi.

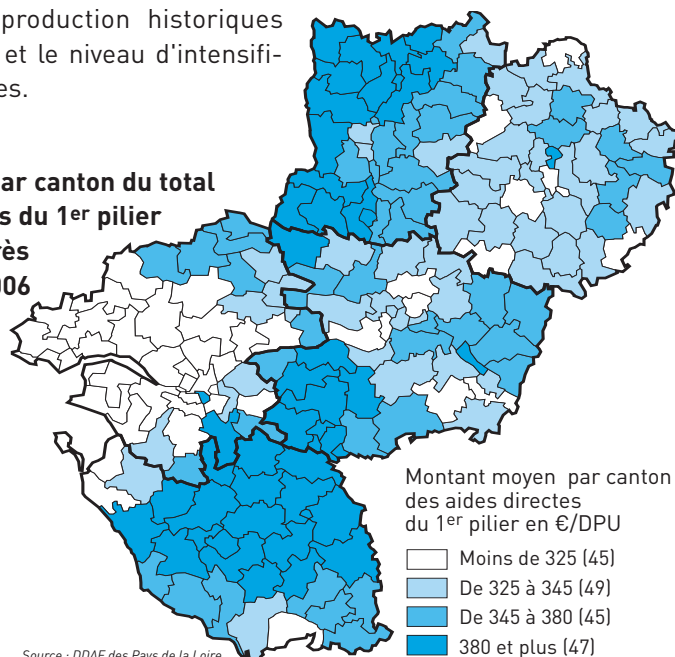
## ■ Redistribution des aides

Considérant que verser à une exploitation des aides calculées sur une référence datant du début des années 2000 sera de plus en plus difficile à justifier, la Commission propose de parvenir à une distribution plus linéaire des soutiens. Cette redistribution peut être mise en œuvre par trois dispositifs proposés par la Commission : l'harmonisation (ou mutualisation ou linéarisation), la réorientation (article 69 révisé) et la modulation.

Dispositif de redistribution	Harmonisation	Réorientation	Modulation
<b>Définition du dispositif</b>	Répartition des aides découplées par unité de surface Montant identique sur un territoire donné	Prélèvement des aides du 1 <sup>er</sup> pilier pour les orienter à des objectifs définis Pas de cofinancement national	Prélèvement des aides du 1 <sup>er</sup> pilier pour financer des mesures du 2 <sup>nd</sup> pilier Cofinancement national
<b>Choix à faire</b>	Périmètre d'harmonisation Nature des surfaces à doter Distinction des montants selon la nature des surfaces Enveloppe contributrice Progressivité	Production à soutenir Enveloppe contributrice Critères de prélèvement	Augmentation ? Nouvelles mesures ?
<b>Transfert réalisé</b>	Interne au 1 <sup>er</sup> pilier	Interne au 1 <sup>er</sup> pilier	Du 1 <sup>er</sup> vers le 2 <sup>nd</sup> pilier

L'état des lieux des soutiens du premier pilier en Pays de la Loire montre la grande variabilité inter et intra systèmes, mais aussi inter et intra départementale. En effet, alors que la moyenne ligérienne des aides du premier pilier s'établissait à 361 €/DPU en 2006 (après modulation), la cartographie de ces aides illustre une hétérogénéité territoriale importante. Elle trouve principalement son origine dans les orientations de production historiques des exploitations et le niveau d'intensification des surfaces.

**Montant moyen par canton du total des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier en € par DPU après modulation en 2006**



La redistribution des aides proposée par la Commission entraînera inévitablement des transferts. Le traitement des données issues des fichiers PAC (cf. méthodologie) a permis d'identifier et de quantifier ces transferts de soutiens entre productions, systèmes, et territoires générés par de nouvelles règles d'allocation des aides directes (formulation d'hypothèses).

Différents scénarios de redistribution, mettant en œuvre chacun des dispositifs proposés par la Commission, ont été testés :

- harmonisation départementale, régionale et nationale après découplage partiel (recouplage PMTVA) ou découplage total sur la base du nombre de DPU ou de la SAU,
- réorientation de 100 €/ha vers les prairies naturelles et temporaires (article 69 révisé) à partir de la situation initiale (2006) et en combinaison avec les scénarios d'harmonisation,
- modulation de 13 % et analyse du positionnement ligérien à l'égard de la modulation.

## Harmonisation des aides

### Harmonisation basée sur les actifs

Les résultats présentés ci-après ont été obtenus en faisant l'hypothèse d'une harmonisation basée sur les surfaces. D'un point de vue conceptuel, on peut aussi envisager une harmonisation prenant en compte les actifs agricoles. Plusieurs hypothèses ont ainsi été testées :

- harmonisation régionale sur les actifs agricoles non salariés (aides directes du premier pilier),
- harmonisation nationale sur l'ensemble des actifs agricoles (total des aides directes des deux piliers).

#### Impact d'une harmonisation des soutiens directs sur la base des actifs

	Loire-Atlant.	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Aides directes du 1 <sup>er</sup> pilier /actifs agricoles non salariés (€)	15 234	15 172	14 317	18 395	20 089	16 451
Impact H. régionale (évolution en %)	8	8,4	14,9	- 10,6	- 18,1	-
Total des aides directes des 2 piliers/actifs agricoles* (€)	8 347	7 349	13 051	13 597	14 388	10 677
Impact H. nationale* (évolution en %)	35	56	- 12	- 16	- 21	7

Source : Chambres d'agriculture des Pays de la Loire – Traitement CRAPL

\* Aide moyenne nationale = 11 431 €

Une harmonisation régionale des aides du premier pilier sur la base des actifs non salariés présente des intérêts divergents en Pays de la Loire. Les systèmes bovins et grandes cultures seraient ainsi particulièrement pénalisés notamment en Vendée et Sarthe.

Une harmonisation nationale des aides des premier et deuxième piliers sur l'ensemble des actifs avantagerait les Pays de la Loire en lecture régionale. La Loire-Atlantique et le Maine et Loire sont particulièrement bénéficiaires du fait de l'importance de la main d'œuvre salariée dans les exploitations orientées vers les cultures spécialisées. Mais les autres départements plus spécialisés vers la polyculture et l'élevage sont contributeurs.

Plus globalement, le test de ces hypothèses pose une nouvelle fois la question de la nature des fonds à solliciter pour réaliser l'harmonisation et surtout, dans ce cas précis, la question du choix des actifs à prendre en compte.

## Harmonisation et découplage partiel

Dans ce scénario, une redistribution s'opère des systèmes laitiers, mixtes (lait & VA), engraisseurs (JB) et grandes cultures vers les systèmes allaitants et d'autres systèmes quantitativement plus marginaux (autres herbivores, ovins). Toutes choses égales par ailleurs, les aides du premier pilier reculent respectivement de 15 %, 3 %, 31 % et 12 % pour ces systèmes contributeurs. Elles progressent en moyenne de 20 % pour les systèmes allaitants bénéficiaires de la PMTVA. La lecture des évolutions au sein des grands systèmes masque cependant des évolutions contraires. Alors que globalement le système lait est contributeur, les plus extensifs sont bénéficiaires (+16 %). A l'inverse, les systèmes VA intensifs avec JB et cultures voient leur niveau de soutien reculer dans un tel scénario (- 3 %). Les harmonisations départementales et régionales sont faites sur le montant des aides découplées divisé par le nombre de DPU. L'harmonisation nationale a été réalisée sur toute la SAU.

### Impact d'une harmonisation des soutiens directs du 1<sup>er</sup> pilier (1)

	Statut quo*		Harmonisation départementale				Harmonisation régionale	
	Aide tot /DPU	Aide tot /ha	Découplage partiel		Découplage total		Découplage total	
	Aide tot /DPU	Aide tot /ha	Aide tot /ha	Evolution en %**	Aide tot /ha	Evolution en %**	Aide tot /ha	Evolution en %**
44	315	296	296	-	296	-	340	15
49	364	335	335	-	335	-	333	- 1
53	392	380	380	-	380	-	350	- 8
72	337	323	323	-	323	-	346	7
85	389	372	372	-	372	-	346	- 7
PdL	361	343	343	-	343	-	343	-
Lait	369	356	304	- 15	347	- 3	349	- 2
Lait-VA	365	353	341	- 3	349	- 1	349	- 1
VA	378	363	436	20	349	- 4	347	- 4
JB	455	438	303	- 31	347	- 21	348	- 21
Cultures	355	335	294	- 12	341	2	340	2
A. herbivores	214	201	295	47	336	67	338	68
Ovins	244	232	293	27	340	47	343	48
Petit	362	317	337	6	319	1	317	0
Extensif	287	274	364	33	336	23	345	26
Moyen	349	336	372	10	346	3	348	4
Intensif	403	390	357	- 9	353	- 9	349	- 10

Source : Chambres d'agriculture des Pays de la Loire d'après données SRISE - Traitement CA 85

\* Situation 2006 avec modulation 4 %

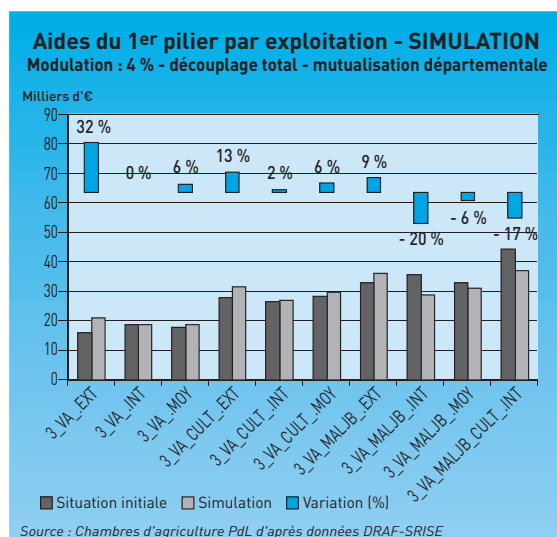
\*\* Par ha et par exploitation

## Les trois périmètres d'harmonisation testés avec le découplage total

La combinaison du découplage total et de l'harmonisation a été analysée à trois niveaux géographiques : le département, la région administrative et le territoire national.

Par définition, l'**harmonisation départementale** est sans effet sur les transferts de soutiens inter départementaux. Des mouvements sont par contre à signaler entre les systèmes, notamment la forte contribution des systèmes spécialisés dans l'engraissement de JB (- 21 %).

En moyenne les systèmes laitiers, mixtes, et allaitants sont relativement épargnés (entre - 1 et - 4 %



de variation). Mais cette moyenne masque là aussi des mouvements contraires. Ainsi, le niveau de soutien du premier pilier des systèmes laitiers intensifs spécialisés ou avec JB et cultures recule de 10 à 16 %. L'impact est similaire pour les systèmes mixtes intensifs avec JB et cultures (-11 %) et les systèmes allaitants intensifs (- 20 % avec JB et - 17 % avec JB et cultures). Dans ce cas de figure, la redistribution est effective vers les systèmes bovins extensifs et intermédiaires et les systèmes ovins (+ 47 %).

Conformément aux observations réalisées lors de l'état des lieux des soutiens du premier pilier en Pays de la Loire, **l'harmonisation régionale** induit une redistribution territoriale. La Loire Atlantique et la Sarthe verraient ainsi leur dotation départementale croître respectivement de 15 % (+ 17 millions d'euros) et 7 % (+ 8,5 millions d'euros) au détriment de la Mayenne (- 8 % ; - 12 millions d'euros) et de la Vendée (- 7 % ; - 12,4 millions d'euros). Le Maine et Loire perdrait 1 million d'euros. En lecture régionale, les mouvements redistributifs entre systèmes sont similaires à ceux observés dans le cadre de la mutualisation départementale.

### Impact d'une harmonisation des soutiens directs du 1<sup>er</sup> pilier (2)

	Statut quo*		Harmonisation Grand Ouest Découplage total		Harmonisation nationale Découplage total	
	Aide tot /DPU	Aide tot /ha	Aide tot /ha	Evolution en %**	Aide tot /ha	Evolution en %**
<b>France</b>	336	300			300	-
44	315	296	344	16	300	1
49	364	335	336	0	300	- 11
53	392	380	353	- 7	300	- 21
72	337	323	350	8	300	- 7
85	389	372	350	- 6	300	- 19
<b>PdL</b>	361	343	346	1	300	- 13
Lait	369	356	352	- 1	300	- 16
Lait-VA	365	353	353	0	300	- 15
VA	378	363	351	- 3	300	- 17
JB	455	438	352	- 20	300	- 31
Cultures	355	335	344	3	300	- 10
A. herbivores	214	201	342	70	300	49
Ovins	244	232	347	50	300	29
Petit	362	317	320	1	300	- 5
<b>Extensif</b>	287	274	349	27	300	9
<b>Moyen</b>	349	336	352	5	300	- 11
<b>Intensif</b>	403	390	353	- 9	300	- 23

Source : Chambres d'agriculture des Pays de la Loire d'après données SRISE - Traitement CA 85

\* Situation 2006 avec modulation 4 %

\*\* Par ha et par exploitation

Si **une harmonisation Grand Ouest** était réalisée entre les régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire sur la base des DPU, le niveau de linéarisation serait voisin de celui de l'harmonisation régionale (4 € d'écart). L'impact sur les systèmes est donc proche avec cependant un retour global de 7 millions d'euros (+ 1%) pour les Pays de la Loire. La Bretagne serait la seule contributrice car la Normandie serait également bénéficiaire dans une telle harmonisation.

**L'harmonisation nationale** de toutes les aides du premier pilier sur tous les hectares déclarés en France (sauf la vigne) nécessiterait la création de 2 305 000 droits supplémentaires. La valeur moyenne des droits s'élèverait alors à 300 €/ha (situation 2006 intégrant 4 % de modulation). La perte financière des Pays de la Loire s'élèverait alors à près de 90 millions d'euros redistribués vers d'autres régions moins dotées. L'impact sur les "grands" systèmes ligériens laitiers, mixtes, allaitants, engraisseurs spécialisés et grandes cultures est considérablement alourdi (de - 10 à - 31 % du niveau de soutien initial). Seuls les systèmes ovins et bovins les plus extensifs sont bénéficiaires dans un tel scénario.

## Les enjeux de l'harmonisation

Ils dépendront du choix des curseurs pour chacun des paramètres qui conditionnent la nature de l'harmonisation à savoir :

- le périmètre d'application (départemental, régional, national, autre),
- la nature des surfaces à doter (DPU, SAU et quelle SAU),
- l'enveloppe contributrice,
- la progressivité de la mise en œuvre du dispositif.

Compte tenu du niveau de soutien des Pays de la Loire au titre du 1<sup>er</sup> pilier (718 millions d'euros en 2006, soit près de 9 % du premier pilier national), l'élargissement du **périmètre d'harmonisation** au-delà des "frontières" ligériennes se traduirait par une détérioration du niveau de soutien moyen ligérien. Alors que le revenu agricole moyen ligérien est inférieur à la moyenne nationale et que les soutiens en génèrent plus de 75 %, l'harmonisation nationale n'est pas souhaitable en Pays de la Loire.

Plusieurs hypothèses ont été envisagées quant à la nature de **l'enveloppe contributrice**. Envisager un découplage partiel, en conservant le couplage de la PMTVA, permettrait d'éviter le recul du potentiel de production en systèmes naisseurs, naisseurs engraisseurs et par extension engraisseurs spécialisés. Par contre l'effet de "sur dotation" des systèmes allaitants au détriment d'autres, lorsqu'il est combiné avec une harmonisation, peut-il être accepté par l'ensemble de la profession agricole ?

Les systèmes les plus impactés par l'harmonisation sont aussi les plus productifs. La grande variabilité des niveaux de soutien invite donc à la prudence dans toute tentative de mutualisation. L'équité entre les surfaces n'entraîne pas nécessairement celle des actifs. S'il a lieu, ce dispositif devra être entrepris avec **progressivité** pour faciliter l'adaptation des exploitations les plus concernées : systèmes laitiers, mixtes, allaitants intensifs avec JB et grandes cultures.

## Réorientation des aides

### Les priorités de l'agriculture du Ministre

L'article 69 révisé constitue un levier intéressant pour réorienter les aides au sein du premier pilier et ainsi conserver une dimension économique à la PAC tout en respectant une logique de développement durable.

#### Impact de la réorientation vers les 3 secteurs prioritaires

	Taux de prélèvement national (%)	Impact du prélèvement en PdL (millions d'€)	Retour attendu en PdL (millions d'€)	Part des aides du 1er pilier en PdL (%)	Perte pour l'agriculture ligérienne (millions d'€)
Ovins (+20 €/brebis)	1,0	- 7,2	2,4	0,3	- 4,8
Lait montagne (+42 €/t)	1,5	- 10,8	0,0	0,0	- 10,8
A. biologique (+100 €/Ha ; 6 % SAU)	2,2	- 15,8	13,8	1,9	- 2,0
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>- 33,8</b>	<b>16,2</b>	<b>2,2</b>	<b>- 17,6</b>

Source : APCA et Chambres d'agriculture des Pays de la Loire - Traitement CRAPL

Trois secteurs prioritaires ont été privilégiés par le Ministre de l'agriculture. Les ovins, la production de lait en montagne et l'agriculture biologique pourraient ainsi être consolidés à travers un soutien supplémentaire. Les choix du Ministre, s'ils étaient adoptés, se traduiraient par une perte de 17,6 millions d'euros pour l'agriculture ligérienne compte tenu du caractère minoritaire (au plan macro-économique), voire de l'absence des secteurs concernés à l'exception de l'agriculture biologique en Pays de la Loire.

## La réorientation vers l'herbe

Le coût d'un soutien à l'herbe est variable. L'APCA l'estime entre 0,9 et 2,2 milliards d'euros, soit 11,1 à 28,4 % du premier pilier au niveau national. L'hypothèse retenue dans cette étude (100 €/ha de PP et PT) représente un coût équivalent à 12,6 % du premier pilier, montant prélevé sur l'ensemble des exploitations.

### Impact d'une réorientation des soutiens directs du premier pilier

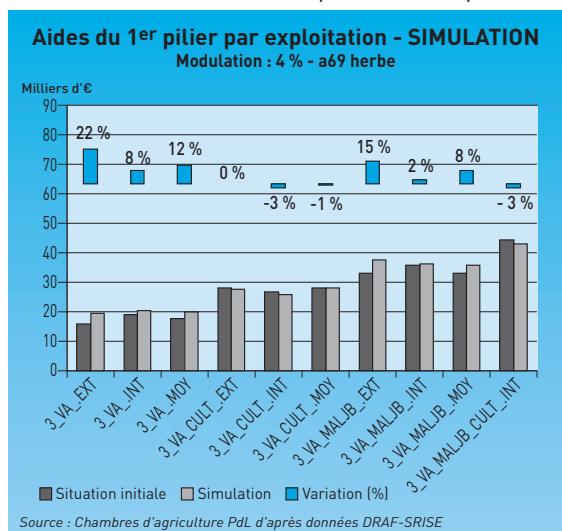
	Statut quo*		Réorientation herbe		Réorientation herbe, harmonisation et découplage partiel		Réorientation herbe, harmonisation et découplage total	
	Aide tot /DPU	Aide tot /ha	Aide tot /ha	Evolution en %**	Aide tot /ha	Evolution en %**	Aide tot /ha	Evolution en %**
44	315	296	315	6	315	6	353	19
49	364	335	336	0	336	0	334	0
53	392	380	379	0	379	0	352	- 7
72	337	323	318	- 2	318	- 2	338	5
85	389	372	368	- 1	368	- 1	345	- 7
PdL	361	343	344	-	344	-	344	-
Lait	369	356	353	- 1	308	- 14	347	- 3
Lait-VA	365	353	359	- 1	349	- 1	357	1
VA	378	363	381	5	445	23	368	1
JB	455	438	413	- 6	295	- 33	334	- 24
Cultures	355	335	296	- 12	260	- 22	300	- 10
A. herbivores	214	201	255	27	337	68	375	87
Ovins	244	232	270	16	324	40	367	58
Petit	362	317	337	6	355	12	337	6
Extensif	287	274	308	12	387	41	370	35
Moyen	349	336	350	4	381	13	360	7
Intensif	403	390	387	- 1	358	- 8	352	- 10

Source : Chambres d'agriculture des Pays de la Loire d'après données SRISE - Traitement CA 85

\* Situation 2006 avec modulation 4 %

\*\* Par ha et par exploitation

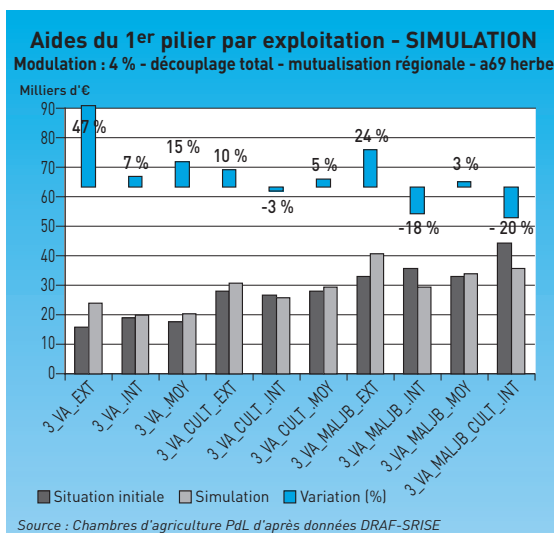
**La réorientation vers l'herbe (PP & PT) impacte logiquement les systèmes les moins pourvus en prairies, c'est-à-dire les systèmes spécialisés dans l'engraissement de JB (- 6 %) et les systèmes grandes cultures (- 12 %).** Ce mode de redistribution demeure néanmoins la moins pénalisante pour les engraisseurs spécialisés. Pour les grands systèmes bovins, l'impact de la réorientation dépend des caractéristiques des sous systèmes. Les systèmes herbagers, qu'ils soient laitiers, mixtes, allaitants, sont soutenus par une telle mesure. La redistribution est par contre plus limitée pour les systèmes intermédiaires, voire inexistante, pour les plus intensifs avec grandes cultures et JB.





**La combinaison d'une réorientation vers l'herbe et d'une harmonisation avec découplage partiel (PMTVA couplée)** avantage doublement les systèmes bovins allaitants et mixtes (+ 22 %) qui cumulent l'effet du découplage partiel de la PMTVA associé à l'harmonisation et celui de la réorientation vers l'herbe. L'effet de redistribution est très accentué chez les systèmes engraisseurs de JB spécialisés et les grandes cultures comparativement aux autres scénarios d'harmonisation car ils subissent deux prélèvements et ne perçoivent pas de retour par les surfaces herbagères. S'agissant des systèmes laitiers, tous sont défavorisés dans un tel scénario à l'exception des plus herbagers.

**La combinaison d'une réorientation vers l'herbe et d'une harmonisation avec découplage total** accentue l'effet de redistribution de l'harmonisation vers les systèmes les plus herbagers qu'ils soient laitiers, mixtes, bovins allaitants ou ovins. L'effet harmonisation qui pèse sur les systèmes laitiers, bovins allaitants et mixtes plus intensifs, mais néanmoins herbagers, est atténué dans ce scénario. La mise à contribution des engraisseurs spécialisés de JB et des systèmes grandes cultures est amplifiée par rapport à une simple harmonisation mais moindre que dans la combinaison précédente, c'est-à-dire harmonisation avec découplage partiel et réorientation.



## Enjeux de la réorientation

Les systèmes herbagers sont logiquement bénéficiaires de cette réorientation au détriment des systèmes grandes cultures et des systèmes d'élevages intensifs ou peu liés au sol. Par contre, des travaux menés par l'APCA indiquent qu'un soutien à l'herbe dans le cadre du premier pilier ne compense pas toujours le cumul du prélèvement et de la perte de la PHAE chez les systèmes herbagers notamment bovins viande.

Les différentes simulations montrent que le soutien à l'herbe peut se faire au travers de la réorientation ou de l'harmonisation. Un cumul des deux dispositifs ne paraît pas indispensable puisqu'ils tendent vers les mêmes conséquences. En effet, l'harmonisation, même sans plus valeur sur l'herbe, constitue un soutien pour les élevages bovins les plus extensifs et les ovins. Le choix entre les deux dispositifs doit donc prendre en compte les effets sur les systèmes contributeurs et les objectifs en terme de lissage des soutiens.

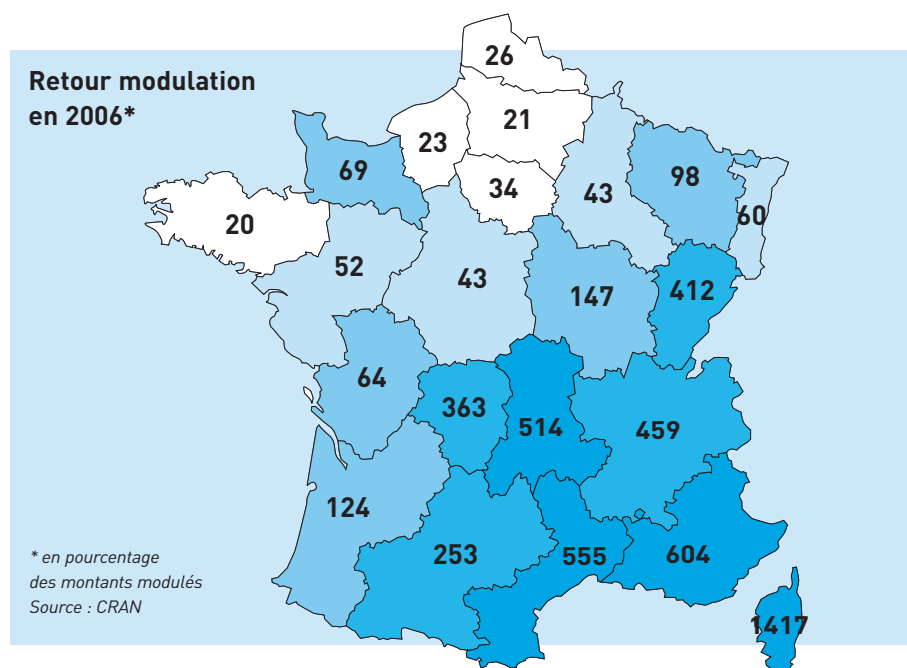
Les systèmes intensifs avec autoconsommation des fourrages sont lourdement pénalisés. Ce constat pose la question d'un soutien plus global dédié aux fourrages, plutôt qu'à l'herbe uniquement, compte tenu du poids de ces systèmes dans l'agriculture ligérienne.

L'hypothèse testée dans le cadre régional se trouve aussi limitée par le projet de réécriture de l'article 69 (qui deviendrait l'article 68). La réorientation serait en effet plafonnée à 10 % des aides du premier pilier et l'herbe n'en sera pas le seul objectif. Par ailleurs, une prime à l'herbe ne serait possible que si le secteur est complètement découplé, ce qui pose le problème de la PMTVA.

## Modulation des aides

La modulation des aides du premier pilier constitue également un mode de redistribution des aides PAC, mais cette fois du premier pilier vers le second. Alors que l'évolution du contexte agricole nécessite de nouvelles mesures de développement rural, le budget alloué au second pilier dans le cadre des perspectives financières 2007-13 a été diminué. Il s'agit donc pour la Commission de trouver de nouvelles ressources d'où la proposition de porter le taux de modulation des aides du premier pilier de 5 à 13 % entre 2009 et 2013.

La France a bénéficié de 2,2 milliards d'euros au titre du second pilier en 2006 dont 1,1 d'aides directes. Alors que le premier pilier est plutôt orienté vers les régions de la moitié nord de la France, les soutiens du développement rural sont distribués dans les régions disposant de rentes naturelles moins favorables à la production agricole et plus particulièrement les régions de montagne. Les régions du nord de la France sont donc contributrices au titre de la modulation et les régions du sud bénéficiaires (cf. carte).



### Les enjeux de la modulation

Comme les Pays de la Loire bénéficient de 8,8 % du premier pilier, mais seulement de 3,3 % du second, le taux de retour ne s'élevait qu'à environ 50 % en 2006 (en ne considérant que les aides directes du second pilier). A titre indicatif un point de modulation représente un prélèvement brut de plus de 5 millions d'euros en Pays de la Loire.

D'un point de vue macroéconomique, l'accentuation de la modulation n'est donc pas souhaitable pour l'agriculture ligérienne si la redistribution demeure équivalente à celle de 2006. Il faut néanmoins porter un regard attentif sur les nouvelles mesures de développement rural dont pourraient éventuellement bénéficier les exploitations ligériennes, ce qui contribuerait à augmenter le taux de retour.

A noter également que le bénéfice des fonds européens au titre du second pilier ne peut être réalisé qu'avec un cofinancement national. Dans la mesure où les fonds publics français sont de plus en plus limités, le retour européen pourrait ne pas être aussi important que prévu, ce qui plaide aussi pour limiter la hausse de la modulation.

## Impact de la redistribution sur le résultat courant 2007 de quelques systèmes bovins et grandes cultures

Les différents scénarios d'impact de la redistribution ont été jusqu'à présent testés sur le niveau d'aides du premier pilier. L'impact sur le résultat courant 2007 de quelques systèmes bovins et grandes cultures a également été analysé. Ces simulations sont importantes pour réellement apprécier l'impact de la redistribution des aides du premier pilier sur un système donné car l'évolution du résultat courant ne suit pas strictement celle du niveau des aides.

Le poids des aides dans la formation du revenu est en effet variable d'un système à l'autre, il s'agit donc de prendre en compte les autres composantes qui l'influencent, notamment les prix de vente. Enfin, le calcul des cotisations MSA a des effets modérateurs sur la baisse ou la hausse du résultat courant.

### Systèmes bovins viande

Le résultat courant 2007 des systèmes bovins viande intègre une conjoncture de prix plus timorée et surtout une hausse des coûts de production très importante (alimentation, paille notamment). Le recul du résultat courant des systèmes naisseurs et des systèmes engraisseurs est ainsi établi à respectivement - 17 % et - 25 %. Les systèmes présentant une part non négligeable de cultures de vente dans leur assolement ont néanmoins bénéficié de la conjoncture grandes cultures 2007.

#### Impact de quelques hypothèses de redistribution sur le résultat courant 2007\*

	Naisseur extensif	Naisseur engraisseur semi intensif	Naisseur engraisseur avec achat	Engraisseur spécialisé
RC 2007 de l'exploitation (€)	13 446	19 122	15 715	16 853
H. régionale /DPU Découplage partiel	105 %	27 %	- 6 %	- 95 %
H. régionale /DPU Découplage total	53 %	- 14 %	- 38 %	- 87 %
H. nationale /SAU Découplage total	26 %	- 32 %	- 55 %	- 98 %
Réorientation herbe	29 %	5 %	-	- 19 %
Réorientation herbe, H. et découplage total	75 %	- 8 %	- 34 %	- 95 %
Modulation 13 %	- 9 %	- 8 %	- 10 %	- 11 %

Source : D'après les réseaux de l'élevage bovins viande

\* évolution en % du résultat courant de l'exploitation intégrant une modulation de 5 %

L'évolution du résultat courant des différentes orientations ne dénote pas avec les premières conclusions tenues sur les effets des différentes hypothèses de redistribution sur le niveau de soutien du premier pilier. Les variations sont néanmoins accentuées ou à l'inverse atténuées selon le poids des aides dans le résultat courant et l'impact sur le niveau de la MSA. Le résultat courant du système herbager comprend la PHAE. Sa perte amoindrit, voire neutralise l'impact positif d'une harmonisation et d'une réorientation sur ces systèmes.

## Systèmes bovins lait

La conjoncture laitière a été plus favorable que celle des bovins viande en 2007. La progression du prix du lait s'est en effet élevée à 17,8 % en moyenne sur la campagne 2007-08 par rapport à 2006-07, mais à l'instar des bovins viande, la hausse des coûts de production a également été importante. L'évolution de la valeur ajoutée des élevages laitiers spécialisés s'est en conséquence échelonnée de - 4 à + 12 % en 2007. Celle des élevages laitiers diversifiés vers les grandes cultures a progressé de 25 %. L'analyse de l'impact des différentes hypothèses de redistribution des aides du premier pilier sur le résultat courant des systèmes laitiers devra prendre en compte la diversité des effets de ces facteurs conjoncturels.

### Impact de quelques hypothèses de redistribution sur le résultat courant 2007\*

	Herbagers spécialisé	Intermédiaire spécialisé	Intensif spécialisé	Intensif et cultures	Intensif et JB
RC 2007 de l'exploitation (€)	17 141	22 473	21 871	59 362	27 308
H. régionale /DPU Découplage partiel	25 %	-	- 15 %	- 16 %	- 22 %
H. régionale /DPU Découplage total	33 %	8 %	- 8 %	- 10 %	- 15 %
H. nationale /SAU Découplage total	22 %	- 2 %	- 17 %	- 18 %	- 24 %
Réorientation herbe	12 %	4 %	- 3 %	- 4 %	- 4 %
Réorientation herbe, H. et découplage total	41 %	10 %	- 10 %	- 13 %	- 17 %
Modulation 13 %	- 1 %	- 3 %	- 4 %	- 3 %	- 4 %

Source : D'après les réseaux de l'élevage bovins lait

\* évolution en % du résultat courant de l'exploitation intégrant une modulation de 5 %

L'évolution du résultat courant des différentes orientations ne dénote pas avec les premières conclusions tenues sur les effets des différentes hypothèses de redistribution sur le niveau de soutien du premier pilier. Les variations sont néanmoins accentuées ou à l'inverse atténuées selon le poids des aides dans le résultat courant, l'impact sur le niveau de la MSA et l'effet favorable de la conjoncture grandes cultures. Le résultat courant du système herbager comprend la PHAE. Sa perte amoindrit, voire neutralise l'impact positif d'une harmonisation et d'une réorientation sur ces systèmes.

## Systèmes grandes cultures

La conjoncture 2007 a fortement évolué en grandes cultures. Le prix moyen du blé tendre a en effet augmenté de plus de 60 % par rapport à 2006 et celui du maïs de près de 50 %. Les simulations ont été réalisées sur des systèmes céréaliers du sud Vendée de Rosace Pays de Loire (plaine et marais) à partir des prix moyens pratiqués en 2007 et recensés par le CER France Vendée. Ces prix moyens 2007 s'élèvent à 158 €/t pour le blé tendre, 242 €/t pour le blé dur, 192 €/t pour le maïs et 384 €/t pour le tournesol).

### Impact de quelques hypothèses de redistribution sur le résultat courant\*

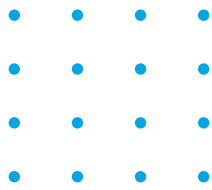
	Marais bri beige	Marais terre noire	Plaine irrigant non limité	Plaine non irrigant
RC de l'exploitation (€)	84 168	67 563	73 921	22 108
H. régionale /DPU Découplage partiel	- 4 %	- 7 %	- 9 %	- 4 %
H. régionale /DPU Découplage total	3 %	1 %	- 4 %	8 %
H. nationale /SAU Découplage total	- 5 %	- 8 %	- 10 %	- 6 %
Réorientation herbe	- 6 %	- 8 %	- 5 %	- 11 %
Réorientation herbe, H. et découplage total	- 3 %	- 7 %	- 9 %	- 4 %
<b>Modulation 13 %</b>	- 4%	- 5 %	- 3 %	- 6 %

Source : D'après Rosace grandes cultures Pays de la Loire

\* évolution en % du résultat courant de l'exploitation intégrant une modulation de 5 %

Le très fort impact de la conjoncture dans la formation du revenu en 2007 tend à minimiser l'effet d'une redistribution des aides du premier pilier pour les systèmes céréaliers spécialisés comparativement aux systèmes bovins intensifs. Les différents scénarios d'harmonisation et/ou de réorientation induisent une perte de revenu de - 4 à - 11 % selon les systèmes. La validité d'une telle conclusion dépend bien évidemment de l'évolution de la conjoncture grandes cultures, mais de nombreux analystes tablent sur une relative fermeté des prix des grandes cultures qui ne devraient pas redescendre aussi bas que l'avant 2006.





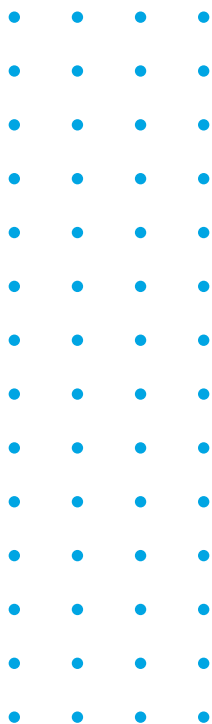
# Conclusion

La Commission européenne a communiqué ses propositions législatives le 20 mai dernier. Celles-ci s'inscrivent dans le droit fil des propositions très libérales de l'automne dernier.

A l'exception du maintien du couplage des aides aux troupeaux allaitants bovins et ovins et de la réorientation des soutiens vers de nouvelles mesures spécifiques, la Commission confirme donc sa vision de la PAC qui ne doit pas être une politique économique d'orientation de l'offre agricole. Elle réitère la nécessité d'uniformiser les taux de soutiens entre les bénéficiaires d'un même Etat-membre et l'inutilité des filets de sécurité sur les marchés des grandes cultures et des principaux produits animaux. En somme en feignant d'ignorer que les marchés agricoles sont instables et dans l'impossibilité de s'autoréguler, elle préfère laisser les entrepreneurs agricoles seuls face aux signaux du marché.

Les conséquences de ce bilan de santé sur l'agriculture ligérienne dépendront du positionnement des curseurs sur chacun des sujets à l'issue de la négociation (fin d'année 2008). Les travaux d'approfondissement technique détaillés plus haut ont illustré la complexité et la diversité des effets de différents taux de découplage combinés avec plusieurs modes de redistribution des aides. L'harmonisation sur la surface est un instrument simple (aide unique) qui ne prend pas forcément en compte la notion d'actif. L'harmonisation basée sur les actifs pose la délicate question de pouvoir les définir. La réorientation permet par contre d'atteindre plus directement la cible visée. La modulation se traduira par une perte de soutiens pour les Pays de la Loire. Ce qu'il faut aussi retenir, c'est que ce sont les systèmes les plus productifs qui seront les plus concernés par l'évolution du mode d'allocation des soutiens, c'est pourquoi les responsables professionnels ligériens militent pour une grande progressivité dans l'application des mesures qui seront adoptées.

L'étude conduite par le réseau économie des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire ne porte que sur le processus de redistribution des aides. Mais, en dépit de la part très importante des soutiens directs dans la formation du revenu de certaines spéculations, il ne faut en effet pas perdre de vue la valorisation du produit agricole sur le marché. Un calcul rapide montre en effet que la perte occasionnée pour un système engraisseur de JB par un découplage total avec harmonisation correspond en fait à seulement quelques dizaines de centimes d'euros par kilogramme sur l'ensemble du tonnage de viande produit sur un an. A cette première analyse doit donc s'adjoindre une prise en compte plus globale de l'objectif de sécurisation des revenus par le maintien d'une régulation des marchés mais également l'adaptation des systèmes de production.



### Document réalisé par :

les services économiques des Chambres  
d'agriculture des Pays de la Loire  
E-mail : [prospective@pl.chambagri.fr](mailto:prospective@pl.chambagri.fr)

- Loire-Atlantique  
G. Le Maignan Tél. 02 40 16 37 62
- Maine-et-Loire  
M. Blourde Tél. 02 41 96 75 05
- Mayenne  
E. Moret Tél. 02 43 67 37 08
- Sarthe  
P. Labzae Tél. 02 43 29 24 28
- Vendée  
P. Y. Amprou Tél. 02 51 36 82 89
- Pays de la Loire  
G. Boismorin  
C. Goscianski Tél. 02 41 18 60 50

le service régional de l'information statistique  
et économique de la DRAF des Pays de la Loire  
E-mail :  
[srise.drda44-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.drda44-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

- Isabelle Nuti Tél. 02 40 12 36 12
- Patrice Millon Tél. 02 40 12 36 67
- Régis Bertaux Tél. 02 40 12 36 41

